

Coronavirus COVID-19 : informations aux ESMS

Politique publique de santé Prévention

12 mars 2020

CORONAVIRUS COVID-19

Informations aux ESMS

Nous communiquons aux établissements et services médico-sociaux les bonnes pratiques de prévention concernant le coronavirus COVID-19.

Mise à jour le 12 mars 2020.

**0800 130 000 : numéro vert pour les questions non médicales
- des équipes régionales à votre écoute**

Appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24.

Ce numéro permet d'obtenir des informations sur le COVID-19 et des conseils si vous avez voyagé dans une zone où circule le virus ou côtoyé des personnes qui y ont circulé.

En cas de signes d'infection respiratoire dans les 14 jours suivant le retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran ou de certaines régions d'Italie (régions de Lombardie, de Vénétie, d'Emilie Romagne et du Piémont) :

- **Contactez le Samu Centre 15 ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre : faites part des symptômes et du séjour récent**
- **Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.**

- **Ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.**

Déclenchement systématique du plan bleu par les établissements médico-sociaux

Vigilance renforcée, mobilisation particulière sur l'hygiène, les risques d'isolement, augmentation potentielle en personnel.

En outre, il est demandé dès à présent que chaque plan de continuité d'activité soit réactualisé prenant en compte un absentéisme de 20% du personnel, ainsi que, si nécessaire, les protocoles et conventions organisant l'articulation avec les établissements de santé situés à proximité.

Mise en place de mesures dans les établissements de santé et les EHPAD

Le 11 mars, dans le contexte d'évolution de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé un renforcement des restrictions de visites dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), du fait de la vulnérabilité particulière des publics concernés.

Dans les EHPAD et les unités de soins de longue durée (USLD), l'intégralité des visites de personnes extérieures à l'établissement est suspendue.

Ce renforcement est nécessaire au regard des dernières données épidémiologiques à jour, afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de protéger les personnes les plus vulnérables.

Rappel des gestes barrières

Ce sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger de la maladie comme pour se protéger des autres virus qui circulent en période hivernale :

- Se laver très régulièrement les mains avec du savon
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.

Les documents à votre disposition

- Instruction relative aux modalités d'exercice du droit de vote par procuration, 09/03/2020
- Avis relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient confiné et à la protection des personnels (Société française d'hygiène hospitalière) 07/02/2020
- Exemple de plan de continuité des services médico-sociaux en cas d'épidémie virale
Exemple_trame-type_plan-continuité (doc, 85 Ko)
- grille de suivi du Plan de continuité des activités
Grille-suivi_Plan-continuité-activités (xlsx, 35.47 Ko)
- Préconisations pour la continuité d'activité pour les services et les établissements médico-sociaux (Ministère des Solidarités et de la Santé)
- Consignes aux EMS pour l'organisation des animations (05.03.2020)
- Consignes aux ES/EMS pour les professionnels (05/03/2020)
- Préconisations de préparation au risque épidémique Covid-19 en services médico-sociaux (SMS) ARS BFC – 2 mars 2020
- Covid-19 - prévention de la transmission croisée en EMS Bonnes pratiques du port du masque (03/03/2020)